

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

RAPPORT ANNUEL 2025

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF s'engage, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, à respecter ses valeurs essentielles que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

Table des matières

Mandat	1
Message du président et du directeur général	3
Commentaires et analyse de la direction	4
Activités des marchés financiers	4
Emprunts et gestion de la dette	6
Activités liées aux finances et à la trésorerie	9
Conseils financiers	12
Gouvernance générale	15
Conseil d'administration	18
Exigences relatives à la production de rapports financiers	19
Sommaire des résultats financiers	21
États financiers	22
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	22
Rapport de l'auditeur indépendant	23
État de la situation financière	26
État des résultats et excédent accumulé	27
État de l'évolution de l'actif net	28
État des flux de trésorerie	29
Notes annexes aux états financiers	30
Annexes	49
Cotes de crédit de l'Ontario	49
Descriptions du tableau : autre texte	50
Autres sources d'information	51

Message du président et du directeur général

L'Office ontarien de financement (OOF) a géré en 2024-2025 son programme d'emprunt à long terme en réunissant 49,5 milliards de dollars. C'est 6,9 milliards de dollars de plus que le programme d'emprunt de l'année précédente. Il a été décidé d'augmenter le montant d'emprunt pour profiter de l'accès au marché. Durant l'exercice 2025-2026, l'OOF continuera d'offrir à faibles coûts des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers au nom de la province.

L'Ontario reste le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens aujourd'hui et envisage de demeurer un chef de file dans ce marché. En octobre 2024, le programme d'obligations vertes a atteint 10 ans d'existence. Pour la première fois, l'Ontario a émis trois obligations vertes au cours d'un exercice, l'une de 1 milliard de dollars et les deux autres de 1,25 milliard de dollars. Notamment, l'émission de 1 milliard de dollars réalisée en octobre 2024 constitue la toute première émission d'obligations vertes à 30 ans d'une province. Le total des obligations vertes émises depuis 2014-2015 s'élève désormais à 21,5 milliards de dollars.

Les valeurs de l'OOF que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation demeurent au cœur de tout ce que nous faisons. Ces valeurs sont essentielles à notre réussite et l'une des forces motrices de notre travail visant à perfectionner la prochaine génération de dirigeants de l'OOF et à positionner l'organisation pour un avenir encore meilleur. Nous maintenons un engagement inébranlable à créer un environnement de travail inclusif, diversifié, équitable, antiraciste et accessible.

Nous remercions les membres du personnel de l'OOF qui ont continué à travailler fort pour assurer notre réussite, et le conseil d'administration pour ses conseils et sa supervision durant l'exercice 2024-2025. Nous avons hâte de poursuivre notre travail avec les membres du personnel et du conseil d'administration en 2025-2026.



Jason Fitzsimmons
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Cette partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2024-2025 et à ses objectifs pour 2025-2026.

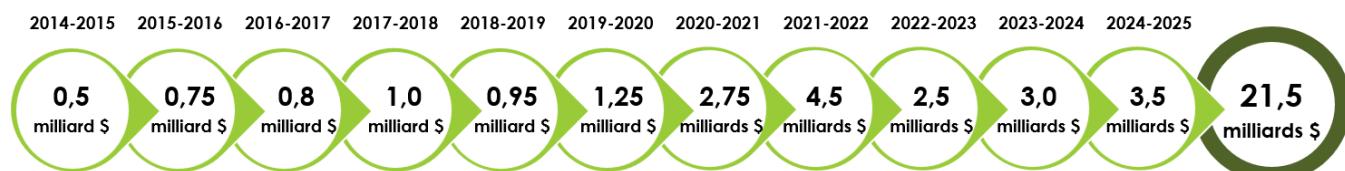
Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario est principalement utilisé pour refinancer les emprunts arrivant à échéance, pour investir dans des immobilisations corporelles et pour corriger les déficits, le cas échéant. Les emprunts à long terme totalisaient 49,5 milliards de dollars en 2024-2025, et l'OOF a tiré avantage d'une solide demande pour les obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée est passée de 8,1 années en 2009-2010 à 14,1 années en 2024-2025. La poursuite de cette hausse de l'échéance moyenne pondérée permet à la province d'obtenir de taux fixes pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les charges de la province liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette. À la publication du *Budget 2025*, la prévision de ces charges pour 2024-2025 est de 15,2 milliards de dollars.

L'Ontario reste le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens et envisage de demeurer un chef de file dans ce marché. Le 30 janvier 2025, l'Ontario a procédé à l'émission d'une obligation verte d'une valeur de 1,25 milliard de dollars, ce qui constitue la troisième obligation verte au cours de l'exercice 2024-2025, sa dix-huitième au total, et la quatrième obligation verte émise par la province aux termes du Cadre des obligations durables de l'Ontario. C'est la première fois que l'Ontario émet plus de deux obligations vertes au cours d'un exercice financier. Notamment, l'obligation verte de 1 milliard de dollars émise le 2 octobre 2024 est la première obligation verte à 30 ans jamais émise par une province.

Obligations vertes de l'Ontario



Une forte demande de produits en dollars canadiens de la part des investisseurs internationaux a permis à l'Ontario d'emprunter 79 pour cent du programme de 2024-2025 sur le marché du dollar canadien. Ce pourcentage correspond à l'intervalle cible fixé par l'Ontario pour les emprunts en dollars canadiens, qui va de 75 à 90 pour cent pour l'exercice 2024-2025.

Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province avec comme objectif d'optimiser les résultats et de veiller à la disponibilité de fonds pour satisfaire les besoins de liquidités de la province. La moyenne des réserves de liquidités non soumises à des restrictions s'établit à 41,9 milliards de dollars pour 2024-2025. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non assujetties à des restrictions sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2024-2025, l'OOF a rendu des services de placement à un certain nombre de conseils, de commissions et d'autres organismes publics, dont Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, Croissance Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Les fonds sous gestion totalisaient 1,0 milliard de dollars.

Avec OPG, l'OOF a continué à gérer les activités de placement de fonds établis en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2025, la valeur marchande combinée des Ontario Nuclear Funds s'établissait à 32,6 milliards de dollars, contre 30,3 milliards de dollars au 31 mars 2024 et 4,9 milliards lors de la création des fonds en 2003.

L'OOF et OPG ont fait appel à des gestionnaires de placements externes pour les investissements des Ontario Nuclear Funds en obligations, actions et biens immobiliers. Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2025, le taux de rendement du fonds a été de 9,81 pour cent, ce qui est inférieur à la valeur de référence du marché de 10,10 pour cent. Depuis leur création, les Ontario Nuclear Funds ont offert un rendement annualisé de 7,61 pour cent, ce qui est supérieur au taux cible de rendement annualisé à long terme. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunts et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, s'élevait à 458,2 milliards de dollars au 31 mars 2025 (dette provisoire), contre 437,6 milliards de dollars au 31 mars 2024.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait à 428,1 milliards de dollars (résultat provisoire) au 31 mars 2025, contre 408 milliards de dollars au 31 mars 2024. Cette projection pour le 31 mars 2025 est inférieure de 11 milliards de dollars à la prévision de 439,1 milliards de dollars figurant dans le *Budget 2024*, ce qui est principalement attribuable à l'amélioration de la situation sur le plan du déficit et à la diminution correspondante des besoins en financement. Elle comprend la dette nette du secteur parapublic de 21,4 milliards de dollars (résultat provisoire), qui s'établissait à 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2024.

L'emploi par l'OOF de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers, y compris les dérivés comme les contrats à terme et les échanges, pour gérer le risque que présentent les taux d'intérêt et les taux de change. L'OOF utilise des dérivés à des fins de couverture seulement et n'autorise pas la création d'effet de levier net découlant du recours aux dérivés.

Les politiques et procédures de gestion des risques de l'OOF portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province. Les risques financiers de la province sont surveillés continuellement et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation. L'OOF procède à des examens biennaux de ses politiques de gestion des risques pour s'assurer qu'elles cadrent avec les pratiques exemplaires de l'industrie et demeurent cohérentes avec les développements les plus récents dans les marchés financiers mondiaux. Les modifications des politiques de gestion des risques nécessitent l'approbation du conseil.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement des emprunts à taux fixe sur le long terme pour 2024-2025 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global et la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang centile de 52,4, résultat qui se situe dans la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang centile de 5,6, ce qui dépasse la fourchette cible d'un rang centile de 40 à 60. L'OOF a également surpassé la mesure du rendement de l'exécution du programme, notamment en accomplissant le programme d'emprunt malgré des pressions inflationnistes et une hausse des taux d'intérêt durant tout l'exercice.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 106 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme s'est établi à 4,6 pour cent, un rendement supérieur à la cible qui dépasse la valeur de référence de 7,2 points de base. Le surpassement s'explique principalement par la sélection de ténors dans le portefeuille du marché monétaire. Les gains étaient de 25,4 millions de dollars, par rapport à la valeur de référence pour 106 jours.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF gère les expositions au risque de marché à l'intérieur des limites. L'OOF limite l'exposition de la province aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette et établit l'exposition maximale au risque de change à 3 pour cent de la dette.

Le pourcentage d'exposition au risque de changement des taux d'intérêt (sans les réserves liquides) correspondait à 5,91 pour cent de la dette au 31 mars 2025. L'exposition au risque de change s'établissait pour sa part à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties aux opérations. L'OOF conclut des opérations seulement avec des contreparties et des émetteurs approuvés ayant une bonne cote de crédit. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux

opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange, les annexes sur le soutien du crédit (ASC), avec l'ensemble de ses contreparties aux instruments dérivés. Ces accords prévoient les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

L'OOF surveille les expositions au risque de crédit et la concentration tous les jours et procède à des simulations de crise fréquentes. L'exposition nette au risque de crédit de la province associée au portefeuille de produits dérivés s'établissait à 114 millions de dollars au 31 mars 2025, contre 15 millions de dollars au 31 mars 2024. L'exposition nette au risque de crédit représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2025, 97 pour cent de l'exposition de l'Ontario au risque de crédit était associée à des contreparties dont la cote s'établissait à AA- ou mieux, ce qui constitue une baisse par rapport à 98 pour cent au 31 mars 2024.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse et de garantie de la province. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie, les niveaux des réserves de liquidités, l'admissibilité des liquidités et des garanties, ainsi que le programme d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 46 et 15 milliards de dollars en 2024-2025. Au 31 mars 2025, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 22,7 milliards de dollars et 5,4 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Des mises à jour trimestrielles montrent le travail entrepris par l'OOF pour déterminer et atténuer les risques liés à la dotation en personnel, à la formation et aux ressources, dans le cadre du plan pour le personnel de l'OOF intitulé UN OOF. À l'heure où l'OOF cherche à moderniser sa culture et à atténuer les risques futurs, le travail lié à la planification de la relève, à l'apprentissage et au perfectionnement, aux communications organisationnelles et à la réputation

continue d'être une priorité. De plus, le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

L'ensemble des systèmes, de l'infrastructure et des services ont été disponibles pour l'ensemble des divisions de l'OOF, sans oublier l'absence de perturbations ou d'incidents importants en 2024-2025. La Division des technologies de l'information a continué à prodiguer des conseils stratégiques au sujet de la gestion des risques organisationnels en matière de technologie, compte tenu des pressions croissantes. Compte tenu des progrès de l'environnement technologique, d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Activités liées aux finances et à la trésorerie

L'OOF a continué d'accomplir en 2024-2025 ses activités liées aux fonctions de comptabilité, de production de rapports financiers, d'activités bancaires, de gestion de la trésorerie, d'opérations sur les marchés financiers et de règlement. Pour ce faire, l'OOF a dû travailler en étroite collaboration avec des intervenants internes et externes afin de veiller à une prestation efficace des services centralisés.

Comptabilité et production de rapports financiers

L'OOF touche aux conventions comptables et à la production de rapports financiers exacts pour diverses organisations. En 2024-2025, l'OOF a collaboré étroitement avec la province sur l'information relative à la dette provinciale, aux produits dérivés et aux placements conformément à des échéanciers stricts associés à des exigences législatives. L'OOF a notamment veillé à l'exactitude et à l'exhaustivité des montants figurant dans le Budget, l'Énoncé économique d'automne et les Comptes publics. L'équipe de comptabilité et de production de rapports financiers a de plus créé les états financiers annuels de deux organismes, l'OOF et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGO) a effectué son examen annuel de l'information financière au sujet de la dette et des intérêts sur la dette présentée dans les Comptes publics de 2023-2024 et n'a encore une fois relevé aucun problème important. De plus, les états financiers 2023-2024 de l'OOF et de la SFIEO ont reçu une opinion sans réserve du BVGO.

Le vérificateur interne sélectionné par l'OOF a terminé le plan de vérification 2023-2024 approuvé par le conseil. Ses conclusions et recommandations ont été communiquées à la direction et au conseil. Selon les observations du vérificateur interne, l'OOF a nettement progressé sur la mise en œuvre des recommandations, ce qui a contribué à renforcer la cybersécurité, à améliorer les contrôles opérationnels internes et internes et à rationaliser et faire gagner en efficacité les activités de l'ensemble des divisions.

En appui au programme de gestion de la dette de l'OOF, l'équipe des règlements a continué d'offrir en temps opportun des services de règlement et de paiement efficaces. Cela a garanti une gestion réussie des portefeuilles de dette de la province et de la SFIEO et des contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics grâce à une étroite collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et avec notre prestataire de services liés aux compteurs.

Services de trésorerie

L'OOF a continué de prodiguer des conseils à divers ministères sur l'application de la directive sur la gestion de la trésorerie en ce qui a trait aux priorités du gouvernement. Cela comprend le fait de veiller à ce que les demandes de paiements hâtifs ou anticipés aux intervenants et aux organisations de transfert de paiement du secteur parapublic soient analysées au cas par cas et à ce que les approbations soient accordées uniquement aux organisations présentant une justification convaincante et alignée sur les priorités du gouvernement.

Dans le cadre du processus qui lui permet d'effectuer des prévisions efficaces de la trésorerie, l'OOF continue de veiller à ce que les réserves de liquidités de la province satisfassent à ses exigences. La province cherche à trouver un équilibre entre l'objectif de maintenir le coût de conserver des réserves liquides et le besoin de toujours disposer d'une quantité suffisante de liquidités pour financer ses engagements, investir dans des biens immobiliers, refinancer les dettes qui arrivent à échéance et payer les intérêts. Cela comprend la poursuite du travail en collaboration avec le Bureau des politiques économiques au sein du ministère des Finances visant à s'assurer que les prévisions visant les liquidités, notamment une éventuelle date de « trésorerie zéro », sont aussi exactes que possible.

L'OOF a continué à offrir des services-conseils spécialisés aux ministères et aux organismes, afin d'optimiser les solutions de paiement pour obtenir des processus efficaces de collecte et de décaissement de recettes. Dans le cadre de ses services-conseils aux organismes, l'OOF a donné des conseils à la Banque de l'infrastructure de l'Ontario, par la suite renommée Fonds ontarien pour la construction, sur la mise en œuvre d'une infrastructure bancaire efficace pour soutenir ses objectifs.

L'OOF dirige l'initiative provinciale de modernisation du système des paiements en partenariat avec le ministère des Services au public et aux entreprises. Ce projet vise à remplacer les méthodes sur papier par des processus de pointe électroniques et automatisés, pour améliorer considérablement l'efficacité opérationnelle et réduire l'impact environnemental.

Concernant la collecte des recettes, par le biais d'une initiative du ministère des Finances et en collaboration avec les banques, la solution X9 a été mise en œuvre pour permettre le traitement électronique des images de chèque images et des renseignements sur la remise, ce qui permet au ministère de déposer de manière efficace les recettes fiscales et non fiscales dans les comptes bancaires du Trésor. De plus, le service de frais fixes Visa Débit par opération a été mis en œuvre afin de devenir la nouvelle méthode de collecte des recettes, qui permet de réduire les frais de la province en passant d'un service basé sur la valeur à un service axé sur les opérations.

Concernant les décaissements, l'OOF collabore actuellement avec un partenaire bancaire et les intervenants provinciaux pour généraliser le virement électronique comme solution de paiement dans l'ensemble de la province. Cette méthode de paiement garantira que tous les ministères tirent profit de l'efficacité et de la commodité accrues des virements électroniques. À l'origine, les paiements par virement électronique ont été mis en œuvre exclusivement pour le ministère de l'Éducation, afin d'offrir une aide financière aux familles pendant la COVID-19.

L'OOF a joué un rôle essentiel dans un groupe de travail interministériel, le Comité de direction et de gouvernance, une évaluation des organismes de la FPO qui emploient les services de l'industrie des cartes de paiement et une Unité d'observation de la loi en vue de veiller à ce que les ministères continuent de respecter les obligations visant la sécurité des données des titulaires de cartes en matière d'acceptation de cartes de crédit et de débit. L'OOF a poursuivi son travail avec des intervenants, dont la Division du contrôleur provincial et le bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry), dans le cadre d'un examen stratégique d'options additionnelles de simplification des activités visant le respect des exigences et la production de rapports à cet effet par la FPO.

Opérations sur les marchés financiers

L'OOF a continué à soutenir les activités sur les marchés financiers de la province en négociant et en préparant les documents juridiques pour toutes les opérations financières liées aux programmes d'emprunt, de placement et de gestion des dettes de la province. Il s'agissait de négocier et de documenter toutes les émissions d'obligations, les transactions sur le marché monétaire et les contrats dérivés, tout en travaillant en étroite collaboration avec des conseillers juridiques du ministère des Finances, des conseillers externes et d'autres intervenants comme les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les bourses, les systèmes de compensation nationaux et internationaux et les agents d'administration d'actifs. L'OOF effectue régulièrement des études et utilise diverses plateformes opérationnelles externes pour s'assurer que les opérations sur les marchés financiers de la province soient exécutées en conformité avec les normes actuelles du marché.

Pour entreprendre des opérations d'emprunt, l'OOF s'est également assuré que le pouvoir d'emprunt à disposition demeurait suffisant en tout temps pour exécuter le programme d'emprunt. L'OOF a également soutenu divers organismes publics en préparant des documents relatifs à leurs activités de placement et exigences d'emprunt.

L'OOF a aussi géré la conformité réglementaire continue dans tous les pays dans lesquels la province a effectué des opérations sur les marchés financiers et conserve des programmes de gestion de la dette. Il s'agissait de s'acquitter de certaines obligations d'information, de veiller à la conformité et de procéder à des dépôts réglementaires.

Conseils financiers

L'OOF a offert des conseils financiers et de l'aide à la mise en œuvre à des ministères, des sociétés de la Couronne et d'autres organisations publiques, notamment sur les politiques et initiatives financières commerciales et en matière d'électricité, les entreprises publiques et d'autres actifs provinciaux.

Activités de services-conseils

L'OOF a prodigué des conseils et réalisé des analyses sur les emprunts avantageux pour les organismes publics, la surveillance financière d'organismes publics et un certain nombre de propositions de politiques financières et de placement de sociétés de la Couronne et d'autres intervenants.

L'OOF a offert des analyses et des conseils au sujet des initiatives du secteur de l'électricité, des mesures d'atténuation des prix de l'électricité et des politiques fédérales et provinciales qui touchent le secteur de l'électricité en Ontario.

L'OOF a également continué d'effectuer des analyses et de prodiguer des conseils au sujet d'un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

Autres services financiers

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre principalement du financement à long terme aux sociétés de la Couronne et à d'autres organisations publiques. L'OOF a consenti en 2024-2025 de nouveaux prêts à long terme totalisant 548,2 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités et des sociétés de la Couronne de l'Ontario, en plus de continuer de réaliser un suivi et d'offrir des avances en vertu des conventions de prêt existantes. L'OOF a offert pour une autre année une facilité de crédit de 2 milliards de dollars à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de couvrir un risque de pressions inattendues sur les liquidités dans le secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA), dont le traitement est rendu à diverses étapes, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable et de demandes d'information au sujet du programme pour d'autres projets qui se situent à divers stades d'élaboration. Au 31 mars 2025, 11 garanties d'emprunt avaient été approuvées en vertu du programme. Globalement, le capital des emprunts garantis s'élève à environ 500 millions de dollars.

L'OOF continue également d'offrir des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie des coûts estimés de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, notamment en mettant en œuvre et en surveillant les conventions de prêt entre la SFIEO et OPG et en gérant les contrats d'achat d'électricité aux producteurs qui ne font pas partie des services publics.

L'OOF a accordé une nouvelle facilité de crédit de 1,25 milliard de dollars à l'OPG et élargi la facilité de crédit consentie à la SIERE à 1,29 milliard de dollars en 2024-2025.

L'OOF a fourni des services au Fonds ontarien pour la construction notamment, l'octroi de soutiens initiaux à l'exploitation et à l'intégration pour permettre à l'entité de passer à un modèle opérationnel indépendant; une collaboration avec les intervenants pour l'aider à constituer des réserves de projets potentiels; et un travail mené avec le ministère des Finances pour soutenir les approbations gouvernementales nécessaires et la mise en œuvre des cadres de gouvernance et de responsabilité.

L'OOF a entrepris des activités d'appui à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen de la version provisoire du budget annuel 2024 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement sur la prévision des recettes provinciales provenant du secteur de l'électricité et en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

Gouvernance générale

Obligation de rendre compte et responsabilités

L'OOF est une société de la Couronne provinciale. Son cadre de responsabilisation figure dans un Protocole d'entente entre l'OOF et le ministre des Finances qui établit les responsabilités de chacune des parties et qui figure sur le site Web de l'OOF.

L'OOF est régi par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président du conseil d'administration de l'OOF. Par l'entremise du président, le conseil d'administration doit rendre des comptes au ministre, et ultimement à l'Assemblée législative. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait aux vérifications, à la production de rapports financiers, à la gestion des risques et aux contrôles internes. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA supervise les activités de l'OOF en ce qui a trait aux investissements des Ontario Nuclear Funds.

Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF et témoigne du rendement de l'OOF auprès du conseil. Le directeur général et les employés de l'OOF sont nommés conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Ressources humaines

En tant qu'organisme public rattaché à la Commission, l'OOF gère les questions liées à l'emploi conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Les employés de l'OOF sont des fonctionnaires et à ce titre, leur emploi et leur rémunération sont régis par les directives de la Commission de la fonction publique.

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* classe l'OOF comme relevant du Groupe de gestion et de contrôle financiers (GGCF), conçu pour soutenir les compétences particulières et l'expertise du personnel qui travaille sur les marchés financiers. En vertu de la loi, la rémunération du GGCF est approuvée par le conseil d'administration et le ministère des Finances, plutôt que par la Commission de la fonction publique.

L'OOF poursuit sa transformation en alignant son personnel, ses processus et ses pratiques sur ses valeurs fondamentales. Lancé en 2022, le plan pour le personnel de l'OOF intitulé UN OOF est au cœur de cet effort. Ce plan vise à susciter un changement culturel et à fournir une orientation stratégique qui renforce le lien et l'engagement des employés aujourd'hui et dans l'avenir.

Le plan s'assure que les grandes priorités de l'OOF sont pleinement intégrées aux expériences liées à la culture et au personnel. Cette transformation appuie des domaines essentiels tels que la participation des employés, la planification de la relève et le maintien en poste du personnel; un axe prioritaire puisqu'environ un tiers de l'organisme sera prêt à prendre sa retraite dans un délai de cinq ans. Notamment, ces 18 derniers mois, l'équipe tout entière des cadres supérieurs des Marchés financiers a connu un roulement important.

L'OOF se prépare proactivement aux retraites à venir dans d'autres secteurs clés, afin de protéger la mémoire et les meilleures pratiques internes en favorisant la collaboration interfonctionnelle et en donnant au personnel les moyens d'assumer des fonctions de direction et de saisir des possibilités de perfectionnement. Cette évolution est en grande partie motivée par le personnel, traduisant une volonté générale de changement provenant de la base, à l'échelle de l'organisme.

Pour répondre à l'évolution des attentes de la main-d'œuvre et de la nature du travail, l'OOF modernise ses pratiques de planification de la main-d'œuvre en mettant en œuvre les meilleures pratiques de l'industrie. Le but est de bâtir un effectif à la fois compétent, agile et résilient, équipé pour les défis d'aujourd'hui et les transformations de demain. L'OOF va continuer de surveiller les tendances émergentes de façon proactive et tenir compte de leur incidence sur la main-d'œuvre existante.

À l'heure actuelle, la dotation en personnel est de 172 ETP.

Ce nombre s'est accru d'environ 6 % au cours des trois dernières années en raison d'une restructuration organisationnelle, notamment la création de nouveaux postes de direction et l'établissement du Fonds ontarien pour la construction.

Au 31 mars 2025, les 172 ETP étaient tous actifs :

- 30 GGCF, dont :
 - 26 AOFA
 - 4 XOFA
- 104 SRC, dont :
 - 78 contributeurs individuels
 - 26 postes de gestion et direction (EXE2)
- 33 exclus du SEFPO

- 1 AEEGAPCO
- 4 ALOC

Sommaire des employés de l'OOF

Division	ETP	Direction	Gestion	Personnel
Bureau du directeur général	4	1	1	2
Analyse du crédit et liaison avec les agences d'évaluation du crédit	3	0	1	2
Marchés financiers	21	3	10	8
Bureau du directeur général des finances	3	1	0	2
Comptabilité et rapports financiers	25	0	6	19
Financement général	11	0	3	8
Analyse financière en matière d'électricité	8	0	3	5
Trésorerie et marchés financiers	26	0	4	22
Bureau du directeur général des opérations	3	1	0	2
Affaires internes	20	0	5	15
Technologie de l'information	21	0	4	17
Gestion des risques	15	0	3	12
Analyse financière en matière de projets stratégiques	6	0	2	4
Services juridiques	6	1	0	5
TOTAL	172	7	42	123

Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du conseil d'administration au 31 mars 2025, notamment la durée du mandat et la rémunération totale durant l'exercice 2024-2025 qui est déterminée sur la base d'indemnités quotidiennes. Tous les membres du CA ont droit de participer à l'ensemble des réunions des comités du conseil.

Vous pouvez trouver des biographies des administratrices et administrateurs actuels et leur participation aux comités du CA sur le site Web de l'OOF.

Directeur	Date de la première nomination	Expiration du mandat actuel	Réunions du conseil et des comités auxquelles la personne a assisté	Rémunération versée en 2024-2025
Jason Fitzsimmons (président)	12 août 2024	De par ses fonctions à titre de sous-ministre des Finances	2	S.O. – employé de la FPO
Steve Geist (vice-président)	2 juillet 2020	1 ^{er} juillet 2026	16	12 925 \$
Rani Dhaliwal	7 janvier 2021	6 janvier 2027	15	10 500 \$
Heather-Anne Irwin	19 octobre 2016	23 octobre 2025	7	3 000 \$
Gadi Mayman (directeur général)	31 août 2000	20 juillet 2026	9	S.O. – employé de la FPO
Diane McArthur	22 juin 2016	8 décembre 2025	11	7 500 \$
Paul Potvin	15 février 2017	13 février 2026	14	10 000 \$
Rita Theil	24 mars 2022	10 avril 2028	9	7 000 \$
Grant Williams	24 mars 2022	10 avril 2028	18	12 750 \$
Total :				63 675 \$

Le mandat de l'ancien membre Yim Chan au conseil a pris fin en mars 2025; sa rémunération était de 4 500 \$ pour l'exercice 2024-2025. Le mandat de l'ancienne membre Marie MacDougal au conseil a pris fin en avril 2025; sa rémunération était de 6 000 \$ pour l'exercice 2024-2025.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

Le vérificateur interne désigné de l'OOF élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur les avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) exécute le programme d'emprunt de la province, gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 371,1 millions de dollars au 31 mars 2025, une augmentation nette de 397 millions de dollars par rapport au montant de 4 974,1 millions de dollars enregistré en mars 2024 (note 19 afférente aux états financiers). L'augmentation s'explique par de nouveaux prêts s'élevant à 848,4 millions de dollars compensés par des remboursements de 451,4 millions.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 997 millions de dollars (2 298 millions de dollars en 2024).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et autres apparentés 6,8 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (5,6 millions de dollars en 2024). L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation de l'OOF avant le paiement à la province pour l'année s'élevait à 5,2 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2024) et provenait des frais administratifs sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts produits par les réserves de liquidités.

En février 2025, l'OOF a remis à la province 6,8 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2024) de fonds à partir de son excédent. Le versement est comptabilisé comme une dépense de l'exercice actuel, ce qui entraîne un déficit annuel de 1,6 million de dollars (excédent de 0,6 million de dollars en 2024). Malgré cela, les activités de l'OOF se sont poursuivies de façon inchangée.

L'OOF continue d'exercer une gestion financière prudente des dépenses, malgré les pressions associées aux augmentations de salaire découlant des mesures correctives relatives au projet de loi 124 et à l'inclusion des dépenses engagées pendant l'exercice pour le compte du Fonds ontarien pour la construction. Les dépenses réelles dépassent de 3,0 millions de dollars le budget approuvé, ce qui entraîne une augmentation des recouvrements des coûts auprès de la province. Les revenus tirés des frais d'administration des prêts et les revenus d'intérêt sont supérieurs au budget de 1,4 million de dollars, ce qui contribue à une augmentation équivalente de l'excédent d'exploitation.

États financiers

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Il incombe au Comité de vérification et de gestion des risques de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques examine nos états financiers et les recommande au Conseil pour approbation. Le Comité de vérification et de gestion des risques a également pour responsabilité d'examiner nos contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur les questions liées à la vérification et à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général, nommé en vertu de notre loi, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme l'indique le rapport du vérificateur indépendant. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et sans restriction au Comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de la vérification qu'il a effectuée et des conclusions qui s'y rattachent.

Au nom de la direction :



Gadi Mayman
Directeur général
(20/06/2025)



Jose Yee
Directeur général des finances
(20/06/2025)

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et excédent accumulé, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des méthodes comptables importantes.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)

Le 20 juin 2025

Shelley Spence, FCPA, FCA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé le	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Actifs financiers		
Trésorerie	7 216 \$	6 188 \$
Recouvrements des coûts et frais à recevoir (note 4)	3 770	3 340
Montant dû par la province	4 657	8 870
Total – actifs financiers	15 643	18 398
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	4 066	5 013
Montants recouvrés dus à la province (note 6)	1 591	1 641
Revenus non acquis (note 7)	415	532
Apports de capital reportés (note 8)	2 708	3 261
Avantages sociaux futurs des employés	591	757
Total – passifs	9 371	11 204
Actif financier net	6 272	7 194
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	2 708	3 261
Charges payées d'avance	415	532
Total – actifs non financiers	3 123	3 793
Excédent accumulé	9 395 \$	10 987 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Jason Fitzsimmons
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats et excédent accumulé

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé		
	31 mars		31 mars
	2025	2024	Chiffres réels
	2025 Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Revenus			
Recouvrement des coûts auprès de la province (note 10)	21 027 \$	22 627 \$	20 863 \$
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers (note 11)	5 553	7 331	6 386
Frais d'administration des prêts (note 12)	3 501	4 706	4 273
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	1 323	1 260	1 265
Frais de gestion des placements (note 13)	632	354	665
Revenus d'intérêts	353	502	596
Total – revenus	32 389	36 780	34 048
Charges			
Traitements, salaires et avantages sociaux	24 319	26 350	24 478
Administratifs et généraux	2 893	3 962	3 436
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 323	1 260	1 265
Total – charges	28 535	31 572	29 179
Excédent net d'exploitation, avant le paiement à la province	3 854	5 208	4 869
Versement de fonds à la province à partir de l'excédent (note 14)	–	(6 800)	(4 300)
Excédent net d'exploitation (déficit)	3 854	(1 592)	569
Excédent net d'exploitation accumulé, au début de l'exercice	10 987	10 987	10 418
Excédent net d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice	14 841 \$	9 395 \$	10 987 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé		
	2025 Budget	31 mars 2025	31 mars 2024
		Chiffres réels	Chiffres réels
Excédent net d'exploitation (déficit)	3 854 \$	(1 592) \$	569 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(795)	(707)	(341)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 323	1 260	1 265
Acquisition de charges payées d'avance	–	117	(60)
Augmentation/(diminution) de l'actif financier net	4 382	(922)	1 433
Actif financier net, au début de l'exercice	7 194	7 194	5 761
Actif financier net à la fin de l'exercice	11 576 \$	6 272 \$	7 194 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé le	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent net d'exploitation (déficit)	(1 592) \$	569 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent sur les flux de trésorerie nets		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 260	1 265
Diminution des avantages sociaux futurs des employés	(166)	(331)
Variations des éléments du fonds de roulement :		
Augmentation des recouvrements des coûts et des frais à recevoir	(430)	(679)
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	117	(60)
(Augmentation)/diminution du montant dû par la province	4 213	(4 060)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(947)	1 291
Augmentation/(diminution) des montants recouvrés dus à la province	(50)	88
Augmentation/(diminution) des revenus non acquis	(118)	60
Augmentation des apports de capital reportés	(552)	(924)
Flux de trésorerie nets provenant de (affectés aux) activités de fonctionnement	1 735	(2 781)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(707)	(341)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(707)	(341)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie	1 028	(3 122)
Trésorerie au début de l'exercice	6 188	9 310
Trésorerie à la fin d'exercice	7 216 \$	6 188 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes annexes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Nature de l'entité

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds d'OPG;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

2. Méthodes comptables importantes

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

L'état des gains et des pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y avait rien à signaler à ce sujet.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les NCSP exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de revenus et de charges déclarés pour l'exercice. Aucun montant n'est constaté ni présenté dans les états financiers où l'incidence de l'incertitude relative à la mesure est significative pour les états financiers.

c) Comptabilisation des revenus

(i) Recouvrements des coûts auprès de la province et apports de capital reportés

L'OOF reçoit de la province un financement pour ses charges de fonctionnement et l'acquisition d'immobilisations corporelles au moyen d'un budget approuvé. Le financement de fonctionnement est comptabilisé durant la même période que celle où les charges de fonctionnement sont encourues. Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des apports de capital reportés et amortis aux revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

(ii) Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers

L'OOF fournit des services de gestion de la dette et des services financiers à divers organismes gouvernementaux en vertu d'ententes sur les niveaux de service et recouvre le coût de la prestation de ces services auprès des organismes. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services. Comme indiqué dans les ententes sur les niveaux de service, le prix de transaction de ces services de gestion est égal aux coûts engagés par l'OOF pour la prestation de ces services. Les

recouvrements des coûts sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux. Les recouvrements des coûts liés aux services de gestion de la dette et aux services financiers perçus et encaissés par l'OOF sont remis à la province.

(iii) Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF. L'OOF facture aux emprunteurs des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le prix de transaction est égal à un pourcentage annuel fixe du montant du prêt dû. Les recettes tirées de la prestation de ces services sont comptabilisées dans la période pendant laquelle ils sont rendus et selon le montant auquel l'OOF a le droit pour le paiement de la prestation effectuée à ce jour.

(iv) Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements à divers organismes gouvernementaux. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services aux organismes gouvernementaux. Le prix de transaction est égal à un pourcentage fixe des placements gérés. Les frais de gestion des placements sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services requis pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux. Les frais de gestion des placements perçus et encaissés par l'OOF sont remis à la province.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lesquels les ressources sont utilisées. Toutes les charges inscrites à l'état des résultats sont payées par la province pour le compte de l'OOF.

e) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque l'OOF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. L'OOF décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent. L'OOF décomptabilise un passif financier ou une partie de celui-ci lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est éteinte ou annulée, ou expire.

Tous les instruments financiers sont affectés à l'une des deux catégories de mesure au moment de la comptabilisation initiale : juste valeur ou coût/coût après amortissement. Les actifs et les passifs financiers de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- La trésorerie est comptabilisée au coût, ce qui correspond plus ou moins à sa juste valeur puisque la trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur;
- Les recouvrements des coûts et frais à recevoir, montant dû par la province, les montants recouvrés dus à la province et les comptes créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des moins-values, s'il en est. Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Une hypothèse semestrielle d'amortissement est appliquée à la fois à l'année de l'acquisition et à l'année de la cession pour le mobilier et l'équipement et le matériel informatique.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une réduction de valeur lorsque les circonstances indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité de l'OOF de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui sont associés aux immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur comptable nette. Les moins-values sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

g) Avantages sociaux futurs des employés

Les employés admissibles de l'OOF peuvent cumuler jusqu'à 10 jours de congé à la fin de chaque année civile dans une « banque d'heures », avec un plafond de 125 jours au total par employé. Ces jours mis en banque ne peuvent être utilisés que lorsque les employés quittent l'organisme, sous forme de congé payé ou de montant forfaitaire. Le passif estimé comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur totale des droits accumulés par les employés à la date de clôture de l'exercice.

h) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations qui interviennent entre des entités sous contrôle commun. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent la contrepartie et les ententes entre les parties.

3. Opérations entre apparentés

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Les organismes qui sont sous contrôle commun de la province de l'Ontario sont également des apparentés de l'OOF.

Les opérations avec les apparentés figurent ci-dessous :

- Recouvrements des coûts et frais à recevoir provenant d'organismes gouvernementaux apparentés (note 4)
- Montants recouvrés dus à la province (note 6)
- Revenus non acquis provenant de la province (note 7)
- Apports de capital reportés provenant de fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)
- Recouvrements des coûts auprès de la province (note 10)
- Recouvrements des coûts associés à la gestion de la dette et aux services financiers réalisés auprès d'organismes apparentés (note 11)
- Frais d'administration des prêts réalisés auprès d'organismes publics apparentés (note 12)
- Frais de gestion des placements provenant d'organismes apparentés (note 13)
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (note 14)

- Contrats de location avec la province et Infrastructure Ontario (note 15)
- Avantages sociaux futurs des employés financés par la province (note 17)

Le ministère des Services au public et aux entreprises offre à l'OOF des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux, sans frais.

La note 19 contient un complément d'information sur les opérations que l'OOF effectue sous la direction et pour le compte de la province.

4. Recouvrements des coûts et frais à recevoir

Les recouvrements des coûts et frais à recevoir comprennent ce qui suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir (note 11)	1 540 \$	1 829 \$
Frais d'administration des prêts à recevoir (note 12)	2 160	1 320
Frais de gestion des placements à recevoir (note 13)	70	191
Total – recouvrements des coûts et frais à recevoir	3 770 \$	3 340 \$

5. Comptes créditeurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Comptes créditeurs	332 \$	499 \$
Charges de fonctionnement à payer	1 923	2 855
Autres avantages des employés à payer	1 811	1 659
Total – comptes créditeurs et charges à payer	4 066 \$	5 013 \$

Les comptes créditeurs se rapportent en grande partie à des opérations commerciales ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions de paiement standard du gouvernement provincial.

Les charges à payer pour les dépenses de fonctionnement concernent les biens ou services reçus, mais non payés, y compris les traitements et salaires standard, les avantages sociaux et les charges d'exploitation courantes.

Les autres avantages sociaux cumulés correspondent aux crédits de congé annuel accumulés par les employés.

6. Montants recouvrés dus à la province

Les montants recouvrés dus à la province comprennent ce qui suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2025	31 mars 2024
Recouvrements des coûts – frais à la gestion de la dette et aux services financiers dus à la province	1 521 \$	1 450 \$
Frais de gestion des placements dus à la province	70	191
Total – montants recouvrés dus à la province	1 591 \$	1 641 \$

7. Revenus non acquis

Les revenus non acquis représentent les recouvrements de coûts auprès de la province à comptabiliser en revenus lors de périodes futures sur la même base, à mesure que les charges payées d'avance sont consommées.

Les variations à ce titre pour l'exercice sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Revenus non acquis, au début de l'exercice	532 \$	472 \$
Acquisitions	590	594
Comptabilisés	(707)	(534)
Revenus reportés, à la fin de l'exercice	415 \$	532 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, des revenus de 0,707 million de dollars (0,534 million de dollars en 2024) ont été comptabilisés dans les recouvrements de coûts auprès de la province, ce qui équivaut aux charges payées d'avance consommées durant l'exercice.

8. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

Les variations à ce titre pour l'exercice sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2025	2024
Apports de capital reportés, au début de l'exercice	3 261 \$	4 185 \$
Apports reçus au cours de la période	707	341
Amortissement des apports de capital reportés	(1 260)	(1 265)
Apports de capital reportés, à la fin de l'exercice	2 708 \$	3 261 \$

Les apports amortis en revenus pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 s'élèvent à 1,26 million de dollars (1,27 million de dollars en 2024), ce qui équivaut à la charge d'amortissement des immobilisations corporelles.

9. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	5 432 \$	2 898 \$	1 244 \$	9 574 \$
Acquisitions	706	–	1	707
Sorties	(2)	–	–	(2)
Solde de clôture au 31 mars 2025	6 136 \$	2 898 \$	1 245 \$	10 279 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	4 882 \$	911 \$	520 \$	6 313 \$
Amortissement	443	611	206	1 260
Sorties	(2)	–	–	(2)
Solde de clôture au 31 mars 2025	5 323 \$	1 522 \$	726 \$	7 571 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	813 \$	1 376 \$	519 \$	2 708 \$

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	14 412 \$	2 859 \$	1 235 \$	18 506 \$
Acquisitions	293	39	9	341
Sorties	(9 273)	–	–	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	5 432 \$	2 898 \$	1 244 \$	9 574 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	13 706 \$	301 \$	314 \$	14 321 \$
Amortissement	449	610	206	1 265
Sorties	(9 273)	–	–	(9 273)
Solde de clôture au 31 mars 2024	4 882	911	520	6 313
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	550 \$	1 987 \$	724 \$	3 261 \$

10. Recouvrements des coûts auprès de la province

Les recouvrements des coûts auprès de la province sont déterminés comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Charges payées par la province pour le compte de l'OOF :		
Traitements, salaires et avantages sociaux	26 350 \$	24 478 \$
Frais administratifs et généraux	3 962	3 436
Moins : les revenus remis à la province		
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers	(7 331)	(6 386)
Frais de gestion des placements	(354)	(665)
Total – recouvrements des coûts auprès de la province	22 627 \$	20 863 \$

11. Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers

L'OOF offre des services de gestion de la dette et des services financiers aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous selon le principe du recouvrement des coûts. Toutes les entités mentionnées ci-dessous sont des apparentés, à l'exception de Wataynikaneyap Power LP (Watay). Les portefeuilles de dette gérés au nom de ces entités s'élevaient à 18,6 milliards de dollars au 31 mars 2025 (18,7 milliards de dollars en 2024). Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2025, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et autres services financiers :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	4 175 \$	4 082 \$
Infrastructure Ontario	533	513
Fonds ontarien pour la construction	2 048	1 003
Metrolinx	22	27
Watay	553	761
Total – recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers	7 331 \$	6 386 \$

	31 mars 2025	31 mars 2024
Recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	1 218 \$	1 194 \$
Infrastructure Ontario	154	149
Fonds ontarien pour la construction	123	337
Metrolinx	25	30
Watay	–	77
Autre	20	42
Total – recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir	1 540 \$	1 829 \$

12. Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics apparentés à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit (mentionnés à la note 19). L'OOF facture aux emprunteurs des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le total des frais d'administration des prêts et de l'encours, au 31 mars 2025, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

Frais d'administration des prêts :

	2025	2024
Collèges d'arts appliqués et de technologie	1 307 \$	1 193 \$
Hôpitaux	170	112
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	639	712
Régie des alcools de l'Ontario	66	151
Commission des parcs du Niagara	69	170
Société ontarienne de vente du cannabis	250	292
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	395	269
Musée royal de l'Ontario	103	114
Municipalité régionale de Peel	540	–
Conseils scolaires de l'Ontario	1 167	1 260
Total – frais d'administration des prêts	4 706 \$	4 273 \$

(en milliers de dollars)

Frais d'administration des prêts à recevoir :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Collèges d'arts appliqués et de technologie	506 \$	368 \$
Hôpitaux	89	74
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	95	87
Régie des alcools de l'Ontario	21	63
Commission des parcs du Niagara	2	34
Société ontarienne de vente du cannabis	56	66
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	425	166
Musée royal de l'Ontario	–	–
Municipalité régionale de Peel	540	–
Conseils scolaires de l'Ontario	426	462
Total – frais d'administration des prêts à recevoir	2 160 \$	1 320 \$

13. Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent. Les placements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 1,0 milliard de dollars au 31 mars 2025 (2,3 milliards de dollars en 2024). Le total des droits de gestion des placements et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2025, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

Frais de gestion des placements :

Fonds de garantie des prestations de retraite	111 \$	459 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	163	144
Fondation Trillium de l'Ontario	47	44
Croissance Ontario	33	18
Total – frais de gestion des placements	354 \$	665 \$

Frais de gestion des placements à recevoir :

Fonds de garantie des prestations de retraite	- \$	133 \$
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	47	42
Fondation Trillium de l'Ontario	13	11
Croissance Ontario	10	5
Total – frais de gestion des placements à recevoir	70 \$	191 \$

14. Versement de fonds à la province à partir de l'excédent

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2025, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 6,80 millions de dollars (4,30 millions de dollars en 2024) à la province. Le paiement a également été versé en février 2025.

15. Obligations contractuelles

La province, représentée par Infrastructure Ontario, a conclu un bail de cinq ans pour les locaux de l'OOF qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. L'OOF émet des paiements à Infrastructure Ontario pour les charges locatives de base, les coûts d'exploitation et les taxes foncières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, le total de ces paiements s'élève à 1,49 million de dollars (1,41 million de dollars en 2024). Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

2025-2026	807 \$
2026-2027	807
2027-2028	202
Total	1 816 \$

16. Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à divers organismes publics, déclarés à la note 19.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'OOF est principalement exposée à ce risque en relation avec ses comptes créditeurs et ses charges à payer, ainsi que les montants recouvrés dus à la province. L'OOF gère son risque d'illiquidité en préparant et en surveillant des prévisions relatives aux flux de trésorerie pour les activités de fonctionnement et d'investissement prévues. De plus, le conseil d'administration examine et approuve les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'OOF. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque de liquidité ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

17. Avantages sociaux futurs des employés

a. Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, les coûts des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont pris en charge par le SCT et ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

b. Obligation au titre des prestations définies des employés

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

Groupe de rémunération des employés	Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ
Régime de rémunération des membres de la direction non représentés et les autres employés non représentés	
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de services accumulées jusqu'au 31 décembre 2004

Au 31 mars 2025, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 2,4 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2024).

Le SCT est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

18. Données comparatives

Les données comparatives des revenus non acquis et des apports de capital reportés qui figurent dans l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie ont été reclassées, afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

19. Renseignements supplémentaires

L'OOF effectue des opérations sous la direction et pour le compte de la province qui ne figurent pas dans ses états financiers. Les renseignements supplémentaires à ce titre sont les suivants :

a. Gestion de la dette et des placements au nom de la province

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 475,1 milliards de dollars au 31 mars 2025 (448,3 milliards de dollars en 2024), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget de l'Ontario de 2025*. L'OOF gère également des placements totalisant 82,9 milliards de dollars au 31 mars 2025 (75,7 milliards de dollars en 2024), ce qui comprend 32,6 milliards de dollars (30,3 milliards de dollars en 2024) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de résERVER les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

b. Prêts accordés à des organismes publics

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 14,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. De ces facilités de crédit, 13,5 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle.

(en milliers de dollars)

Sommes à recevoir en principal sur les prêts accordés à des organismes publics :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Collèges d'arts appliqués et de technologie [note (i)]	381 591 \$	354 693 \$
Hôpitaux [note (ii)]	656 105	454 085
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [note (iii)]	274 000	225 251
Régie des alcools de l'Ontario [note (iv)]	8 183	24 149
Commission des parcs du Niagara [note (v)]	1 307	20 949
Société ontarienne de vente du cannabis [note (vi)]	43 520	51 523
Société des loteries et des jeux de l'Ontario [note (vii)]	73 476	75 298
Commission de transport Ontario Northland [note (viii)]	809	917
Musée royal de l'Ontario [note (ix)]	19 006	19 802
Conseils scolaires de l'Ontario [note (x)]	3 463 114	3 747 418
Municipalité régionale de Peel [note (xi)]	450 000	-
Total – sommes à recevoir en principal sur les prêts accordés à des organismes publics	5 371 111 \$	4 974 085 \$

Au 31 mars 2025, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 209,1 millions de dollars (211,9 millions en 2024) et ont été transférés à la province.

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2025, le solde des prêts s'élève à 381,6 millions de dollars (354,7 millions de dollars en 2024). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,15 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2025 et 2049.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2025, le solde des prêts correspondait à 656,1 millions de dollars (454,1 millions de dollars en 2024). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,49 et 4,40 pour cent, arrivent à échéance entre 2030 et 2063.

- (iii) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu octroyer une facilité de crédit renouvelable jusqu'au 29 juin 2026 de 1 000 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés et de 290,0 millions de dollars pour les besoins de la société. Au 31 mars 2025, le solde de la facilité de crédit de 1 000 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés s'élève à néant (rien en 2024). Au 31 mars 2025, le solde de la facilité de crédit de 290,0 millions de dollars pour les besoins de la société s'élève à 154,0 millions de dollars (105,3 millions de dollars en 2024). La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable établi à 3,04 pour cent au 31 mars 2025. En outre, la SIERE s'est également vu octroyer un prêt à terme de 120,0 millions de dollars, à un taux d'intérêt de 4,78 pour cent, qui arrive à échéance en juin 2026.
- iv) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. Au 31 mars 2025, le solde total s'établissait à 8,2 millions de dollars (24,1 millions de dollars en 2024). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 3,26 pour cent, arrive à échéance en avril 2025.
- v) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2025, le solde du prêt s'établissait à 1,3 million de dollars (1,8 million de dollars en 2024). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.
- vi) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2025, le solde total s'établissait à 43,5 millions de dollars (51,5 millions de dollars en 2024). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en janvier 2030.
- vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) s'est vu offrir un prêt à terme et une facilité de prêt pour la construction pour financer divers projets. Au 31 mars 2025, le solde du prêt à terme s'élève à 17,4 millions de dollars (28,7 millions de dollars en 2024). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. Les tirages sur la facilité de prêt pour construction, au 31 mars 2025, totalisent 56,0 millions de dollars (46,6 millions de dollars en 2024), portant intérêt à un taux variable établi à 3,40 pour cent au 31 mars 2025.

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2025, le solde total correspondait à 0,8 million de dollars (0,9 million de dollars en 2024), ces prêts portaient intérêt à 4,90 pour cent et arrivaient à échéance en 2031. De plus, en 2021, la CTON s'est vu offrir une facilité de crédit de 5,0 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2025, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2024).

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2025, le solde du prêt s'établissait à 19,0 millions de dollars (19,8 millions de dollars en 2024). Le prêt porte intérêt à un taux variable, établi à 4,1 pour cent au 31 mars 2025, et arrive à échéance le 31 mars 2027.

x) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2025, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 3 463,1 millions de dollars (3 747,4 millions de dollars en 2024). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042.

(xi) La municipalité régionale de Peel s'est vu octroyer une facilité de prêt pour divers projets en 2024. Au 31 mars 2025, le solde de ces prêts à terme s'élève à 450,0 millions de dollars (rien en 2024). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 3,77 et 4,60 pour cent, arrivent à échéance entre 2034 et 2054.

c. Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer certains organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 2,0 milliards de dollars jusqu'en décembre 2025 aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance dépôts (FRAD). Au 31 mars 2025, l'ARSF n'avait retiré aucun fonds de cette facilité de crédit (rien en 2024).

Infrastructure Ontario s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars jusqu'en mars 2028 pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. Au 31 mars 2025, Infrastructure Ontario n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2024).

Ontario Power Generation Inc (OPG) s'est vu consentir une facilité de crédit renouvelable à concurrence de 1,25 milliard de dollars, jusqu'en décembre 2029, pour répondre à ses besoins de liquidité à des fins générales internes. Au 31 mars 2025, OPG n'avait pas utilisé la facilité (rien en 2024).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 19 b.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 26 mai 2025, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|-----|
| • Moody's Investors Service | Aa3 |
| • Standard & Poor's | AA- |
| • Morningstar DBRS | AA |
| • Fitch | AA- |

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 5 mai 2025, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • Moody's Investors Service | P-1 |
| • Standard & Poor's | A-1+ |
| • Morningstar DBRS | R-1 (fort) |
| • Fitch | F1+ |

Descriptions du tableau : autre texte

Obligations vertes de l'Ontario

Depuis 2014, l'Ontario a émis des obligations vertes totalisant 21,5 milliards de dollars.

Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Émissions d'obligations vertes (\$)	0,5 milliard \$	0,75 milliard \$	0,8 milliard \$	1,0 milliard \$	0,95 milliard \$	1,25 milliard \$

Année	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Émissions d'obligations vertes (\$)	2,75 milliards \$	4,5 milliards \$	2,5 milliards \$	3,0 milliards \$	3,5 milliards \$

Source : Office ontarien de financement.

Autres sources d'information

<http://www.ofina.on.ca/>

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1200

Toronto (Ontario) Canada

M7A 1Y7

Téléphone : 416 325-8000

Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

Consultez le site www.ofina.on.ca et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Fiches de renseignements de l'OOF
- Titres d'emprunt /
- Détails sur le programme d'emprunt

Office ontarien de financement

**1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Canada**

**Téléphone : 416 325-8000
investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025
ISSN 1492-8566**

**Ce rapport annuel est également disponible
en anglais**